

## INSCRIPTION AU SÉJOUR

Nom et prénom de l'enfant :

.....

.....

Date de Naissance :

...../...../.....

Modalités de paiement :

- Comptant
- 2 fois
- 3 fois

Paiement par chèques vacances ANCV

(uniquement), chèque, espèces ou prélèvement  
directement au service scolaire

Date : ...../...../.....

Signature :

COUPON A REMPLIR ET REMETTRE EN MAIRIE

**Avant le 15 janvier 2020 pour paiement en 3 fois**

Renseignements :

01.69.26.13.51 ou 06.46.75.20.83

Mail : [alsh@mairie-ollainville91.fr](mailto:alsh@mairie-ollainville91.fr)

## PROGRAMME DU SÉJOUR

Ski loisirs sur 3 journées



Balade en chien de traîneau



Construction d'igloo



Balade en raquette encadrée



## SÉJOUR SKI

ALSH OLLAINVILLE

6/12 ANS

**SEYTROUX**

SAMEDI 04 AVRIL

**AU**

VENDREDI 10 AVRIL

**24**

**PARTICIPANTS MAXIMUM**

OLLAINVILLE  
LA ROCHE





## LE LIEU DU SÉJOUR



## QUELQUES PHOTOS



## LES TARIFS DU SÉJOUR

QUOTIENT 1 : 290.69€

QUOTIENT 2 : 313.62€

QUOTIENT 3 : 336.57€

QUOTIENT 4 : 351.87€

QUOTIENT 5 : 367.17€

QUOTIENT 6 : 382.47€

QUOTIENT 7 : 397.77€

QUOTIENT 8 : 413.07€

QUOTIENT 9 : 496.58€

QUOTIENT 10 : 458.97€

**TARIF EXTÉRIEUR : 764.95€**

## LE CENTRE D'HÉBERGEMENT

### Situation :

Seytroux est un petit village authentique de 456 habitants avec ses fontaines, ses mazots et sa petite rivière.

### Hébergement :

Le chalet, de taille humaine, est composé de deux bâtiments fonctionnels pour un total de 105 lits. L'un abrite la salle à manger et l'hébergement de 2 classes. L'autre (entièrement rénové en 2015 et accessible PMR) est réservé à l'hébergement de la 3<sup>ème</sup> classe, aux salles de classe, salles d'activités, vestiaire et garage.

### Accès aux pistes :

Le domaine skiable de l'ESPACE ROC D'ENFER (à 7kms) compte 19 pistes de tous niveaux, réparties sur deux secteurs : Saint Jean d'Aulps et Bellevaux/Chèvrerie.

### Transport :

Le séjour s'effectue en bus pour une durée d'environ 6h. Le chauffeur reste avec le groupe durant la semaine, afin de permettre les déplacements.

Les participations aux séjours seront facturées aux familles avant le départ des enfants et pourront être réglées en 3 échéances au maximum.

Attention, si le séjour n'est pas complet il peut être annulé. (Minimum 20 personnes)

La priorité est donnée aux enfants fréquentant régulièrement l'ALSH